



CEP STROOSSEN
CERCLE D'ÉDUCATION
PHYSIQUE STRASSEN

FAQ Frequently asked questions

Pendant l'état de crise COVID-19, le club a été contraint d'arrêter ses activités pour des raisons sanitaires. Afin que vous puissiez rester informés des évolutions et dans l'impossibilité de répondre à toutes vos questions, le club vous propose de consulter les FAQ.

Où puis-je trouver les informations ?

Dans la mesure du possible, vous trouverez les informations et réponses sur le site du club dans les FAQ qui seront régulièrement mises à jour.

www.cep-strassen.lu

A partir de quand débuteront les entraînements au club ?

Le club se conforme aux instructions du gouvernement, de la commune et de la FLGYM. Le club vous tiendra informé de tout changement. Pour le moment, le club pense débuter les cours à la rentrée scolaire le 15 septembre 2020. Evidemment, ceci est tributaire de l'évolution de la situation sanitaire.

Où et quand puis-je trouver les horaires pour l'année scolaire 2020-2021 ?

Les horaires des cours de gymnastique et de danse seront publiés sur le site Internet à partir du 1^{er} juillet 2020.

Quand est-ce que je peux inscrire mon enfant pour l'année scolaire 2020-2021 ?

Les inscriptions pour la prochaine année scolaire se feront à partir du 15 septembre 2020 pendant le cours auquel l'enfant désire participer.

Cas particulier pour les inscriptions en gymnastique féminin :

Les inscriptions pour la prochaine année scolaire se feront à partir du 15 septembre 2020 pendant le cours qui correspond à l'année de naissance du gymnaste et auquel il désire participer.

Exemple : Les inscriptions pour les enfants nés en 2013 ne seront possibles que pendant l'heure de leur cours. En dehors de cet horaire aucune demande d'inscription n'est admise. L'inscription n'est acceptée que si l'enfant participe aux 2 cours de lundi et mercredi.

Quelles sont les conditions pour l'inscription à partir du 15 septembre 2020 ?

La priorité est donnée aux gymnastes inscrits en 2019-2020, à ceux dont les frères et sœurs étaient déjà inscrits en 2019-2020 et à ceux résidant dans la commune de Strassen.

Est-ce que les cotisations 2019-2020 seront remboursées ?

Nous vous informons que les entraîneurs salariés continuent à percevoir leurs salaires, que l'annulation du GALA nous a fait perdre notre plus importante rentrée d'argent et que les licences pour la gymnastique et la danse ont été payées à la FLGYM. Il s'ensuit que le club n'est pas en mesure de donner une suite favorable à ces demandes.

Quand est-ce que les billets du GALA de gymnastique et de danse seront remboursés ?

Le remboursement des billets du GALA sera organisé à la rentrée scolaire, donc à partir du 15 septembre 2020. Le montant sera remboursé contre remise des tickets achetés.